



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 11 octobre 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 11 octobre 2004 légalement convoqué le 4 octobre 2004, sous la présidence de Mme Nelly RIMBERT, Adjointe.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,

Mrs. Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints.

Mmes et Mrs. Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Henri SILVAN, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Mme Sylviane SAMOUR Gilles CARRÉ, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mrs Robert BIDEAU, Mme Josette BOUROTTE, excusés et représentés, Mme Isabelle MAOUNY

Secrétaire de séance : Mme Martine BLANVILLAIN

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL 2004

Afin de procéder à différents ajustements des prévisions budgétaires, il est présenté au Conseil Municipal les propositions nouvelles et modifications budgétaires établies en cours d'année 2004. Approbation du Conseil Municipal. Le budget reste équilibré.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2004

Afin de réajuster les crédits budgétaires relatifs aux charges exceptionnelles sur opérations de gestion, (ici il s'agit du remboursement d'une subvention à l'AESN), il convient de prévoir les écritures suivantes :

En dépense de fonctionnement, article 671 : + 4204 €

En recettes de fonctionnement, article 7065 : + 4204 €

Le budget reste équilibré.

INDEMNITE DUE AU RECEVEUR

Le décompte de l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal au titre de la gestion 2004 soumis au conseil, s'élève à **903,95 euros brut** soit **835,25 euros net**. Cette indemnité est basée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissements de la commune, du C.C.A.S., et des services autonomes rattachés des 3 années précédentes, à l'exception des opérations d'ordre soit 5 761 917,67 euros. Le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité au receveur municipal pour la gestion 2004, soit **835,25 euros net** et rappelle que les crédits sont inscrits au budget 2004.

TRANSPORT SCOLAIRE – ECOLE DE SOUGERES

Les élèves de l'école de Sougères, la commune associée, sont amenés une fois par semaine sur les équipements de Monéteau (gymnase et bibliothèque). Trois sociétés ont été contactées. L'une n'a pas fait de proposition ne pouvant assurer ce service. Les deux ont répondu, les Rapides de Bourgogne pour **42.00 Euros TTC** par aller-retour et Cresson-Voyages pour **65.00 Euros TTC** par aller-retour.

Le Conseil Municipal retient la Société Les Rapides de Bourgogne au prix de **42.00 Euros TTC** par aller-retour.

TRANSPORT – ECOLES DE MONETEAU ET DE SOUGERES

Les élèves des écoles de Monéteau et de Sougères sur Sinotte, la commune associée, dans le cadre des rencontres pédagogiques, sont amenés à se rendre sur Auxerre ou à la patinoire au cours de l'année scolaire 2004/2005. Deux sociétés ont été contactées et proposent :

	Rapides de Bourgogne	Cresson Voyages
AUXERRE –A.R.-	52,40 euros	65,00 euros
PATINOIRE - A.R.-	42,00 euros	65,00 euros
Les kilomètres supplémentaires	0,80 euros	1,35 euros
Les heures supplémentaires	34,15 euros	23,00 euros

Le Conseil Municipal retient la Société Les Rapides de Bourgogne pour assurer les déplacements des élèves des écoles de Monéteau et Sougères tant sur Auxerre que sur la patinoire aux prix indiqués ci-dessus, par aller-retour.

INDEMNITES POUR ETUDES SURVEILLEES

Une indemnité peut-être octroyée à un professeur dans le cas où la surveillance d'enfants est assurée en dehors des heures d'activité scolaire notamment dans le cadre des études surveillées. Le taux est fixé à **16,58 €** par heure.

Le conseil décide d'octroyer une indemnité d'études surveillées à compter du 1^{er} septembre 2004.

PARTICIPATION DES LOCATAIRES AUX CHARGES COMMUNES

Redevance consommation d'eau 2003/2004

Le Conseil Municipal fixe la part revenant à chaque logement du Château Colbert, selon la consommation d'eau inscrite au compteur général et la facturation, pas d'augmentation enregistrée.

Redevance chauffage gaz 2003/2004

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur le montant des sommes dues par deux occupants logés dans un bâtiment communal chauffé par la commune, au titre de remboursement des frais de chauffage de l'année 2003/2004. Le Conseil répercute l'augmentation de 1,79 % constatée sur la facturation.

Redevance ordures ménagères

Le Conseil Municipal répercute l'augmentation moyenne de la redevance des ordures ménagères de 10.67 %, sur les occupants des logements communaux, ce qui porte la participation forfaitaire pour Monéteau à **92,14€** et pour Sougères à **67,50 €**

TARIF DE LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Afin de déterminer plus aisément le prix de location des logements communaux. Le Conseil Municipal : fixe le prix de base **du m² à 4,20 €** Et base l'actualisation du prix de base sur la valeur du dernier indice du coût de la construction connu, soit l'indice **1211** correspondant au 1er trimestre 2004.

LOGEMENT 7 RUE D'AUXERRE

Le logement 7, rue d'Auxerre étant libre un professeur des écoles est intéressée par le logement à compter du 1^{er} novembre 2004. Le logement en étage a une superficie de 84 m², le chauffage est raccordé aux installations communales.

Le Conseil Municipal fixe le loyer à **352,80 euros par mois** (4,20€x 84 m²) et base la révision du montant du loyer annuellement au 1^{er} novembre sur la valeur du dernier indice connu du coût de la construction soit pour le 1^{er} trimestre de l'année 2004 : l'indice 1211, commet le receveur municipal pour procéder au recouvrement du loyer.

REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION DE PENALITES SUR TLE

Par courrier du 29 septembre 2004, la Trésorerie d'Avallon, nous signale une demande de délais avec remise gracieuse de majoration concernant la Taxe Locale d'Equipement déposée par la SCI DU TRIO. Le Conseil Municipal décide la remise gracieuse des pénalités ou intérêts de retard générés par l'étalement du règlement de la TLE de la SCI DU TRIO.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'AUXERROIS

Des Communes membres de la Communauté des Communes de l'Auxerrois souhaitent sa transformation en Communauté d'Agglomération. Le Conseil Municipal, dans l'état actuel et compte tenu du manque d'informations dont il dispose, sur les compétences, se prononce contre le passage en Communauté d'Agglomération.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE BEINES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'AUXERROIS

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2004, la commune de Beines a demandé son retrait de la Communauté des Communes de l'Auxerrois et son adhésion à la Communauté des communes du Chablisien.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce retrait est subordonné à l'accord de l'organe délibérant de la Communauté des Communes de l'Auxerrois ainsi qu'à celui des conseils municipaux des autres membres, dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de la délibération de la Communauté des Communes de l'Auxerrois. En l'absence de délibération dans ce délai, la décision d'un Conseil Municipal membre est réputée DEFAVORABLE.

Par délibération du 27 septembre 2004, le conseil communautaire de la Communauté des Communes de l'Auxerrois a accepté le retrait de la commune de Beines et les termes du protocole transactionnel de retrait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le retrait de la Commune de Beines de la Communauté des Communes de l'Auxerrois.

ZAD DE MACHERIN – VENTE SOCIETE MANUT'SERVICE

Le Conseil Municipal est informé de la demande d'acquisition par Mme COUBARD et Mr LAZZAROTTO, gérants de la Société MANUT'SERVICE, siège social 15 rue du Tartre 89550 Héry ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un terrain de 2 308 m², dans le lotissement PARIS ROME, lot 2, cadastré BD 488.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 11 euros le m² et autorise le Maire à signer devant Maître Hervé CHANTIER, notaire à Appoigny 89380 ; d'une part, la promesse de vente qui sera accompagnée d'un versement de 2 538,80 euros représentant 10 % de la vente estimée à 25 388,00 euros, et d'autre part, la vente qui devra être ratifiée avant la fin du 1^{er} trimestre 2005.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions scolaires du 13 septembre 2004 : Les membres ont examiné et arrêté :

- les différents crédits alloués aux écoles : reconduction de l'ensemble des crédits, légère augmentation pour les fournitures scolaires et l'animation de Noël.
- le projet cuisine à l'école de la commanderie : en attente de compléments d'information sur la réglementation
- les tableaux de répartition des participations pour les classes de neige de V.Hugo et Sougères

du 16 septembre 2004 avec les enseignants

- présentation des membres du RASED et de leur fonction.
- présentation du budget de l'année scolaire.
- le crédit informatique de l'école Colbert sera bloqué pour 2 ans afin de permettre l'achat d'un appareil photo numérique.

Commission urbanisme du 14 septembre 2004 : Les membres se sont rendus :

- rue de la Commanderie, sur le terrain communal, sis entre l'agorospace et la station de lavage, objet d'une demande d'acquisition. Le terrain est traversé par deux réseaux importants, dont le busage du ru Fagot. Il ne pourra donc pas recevoir de construction, pourrait recevoir l'espace propreté.
- puis ont parcouru la future zone d'aménagement de la place de la Mairie pour se rendre dans le Parc Colbert et examiner la demande d'implantation d'un commerce entre le logement et le bureau de poste. L'étude d'implantation peut être poursuivie mais devra s'intégrer au projet de réaménagement de la Place de la Mairie et de ses abords (1 abstention).

Commission de voirie du 27 septembre 2004 :

- Examen du projet de restructuration de la ligne HT aérienne de l'EDF et son passage en souterrain sur 3 091 mètres. Une coordination pour la dissimulation des autres réseaux est à envisager le long du parcours, l'étude sera confiée au SIEA
- Déclassement et vente du sentier de la mignarde à Sommeville, tous les riverains seront consultés, le sentier est inutilisé et envahit de ronces.
- Suite à une demande de l'association « Mieux vivre à Monéteau » l'implantation de passages piétons supplémentaires seront aménagés avenue de Saint Quentin et rue de Seignelay.
- Des travaux complémentaires ont été demandés sur le programme de la CCA, pour parfaire les chantiers coût 5 906,25 €

- Une limitation de vitesse sera instaurée chemin des Chesnez, Rue de Gurgy s'ajoute un manque de visibilité.
 - Terrains Poirier
 - lieudit Les Grillottes – estimation 4 371,00€- demandé 7 000,00€
 - lieudit les Petites Ramelles –estimation 2 114,00€ -demandé 2 300,00€
- Les deux estimations seront transmises au propriétaire.

Commission culture et communication du 28 septembre 2004 :

propose les animations suivantes pour :

Repas du 11 novembre	duo ambiance
Noël du personnel, le 11 décembre	Mr et Mme TARIS
Noël des enfants du personnel, le 27 novembre,	cirque à Migennes
Conte de Noël, le 14 décembre	BOUDNET TOUCHATOU

Pour la signalétique des Maison des Associations, propose l'installation d'un kakémono dans la même identité que celui de la bibliothèque.

CONVENTION ENTREPRISES AVEC LA POSTE

Afin de bénéficier des possibilités d'achat des « Prêt à Poster » et « Prêt à Expédier » qui permettent une économie non négligeable sur les frais d'envoi, il est nécessaire de passer une convention avec la Poste. La convention précise : l'objet, les caractéristiques, signature et conditions d'accès, définition des produits, traitements des commandes, livraison et réalisation des prestations, conditions de paiement, incidents de paiement et solvabilité, frais de port et minimum de commande, retour des produits commandés et réclamations, réserve de propriété des produits vendus, durée et résiliation, litiges.

Le Conseil Municipal accepte la Convention Entreprises proposée par LA POSTE, et autorise le maire à la signer.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

AFFAIRES DIVERSES

Une réunion d'information est prévue avec les riverains de la prochaine tranche d'assainissement rive gauche, le 3 novembre 2004 au Foyer Municipal.

Salon des Maires le 18 novembre - réponse à communiquer à Mme PERQUIS.

Remerciements ADIL pour la subvention 2004.

Prochain Conseil :

Lundi 15 novembre 2004

TOUR DE TABLE

Mme ALIGON	demande des explications sur la non-reprise de l'aide aux devoirs. Rép. le lieu au 2 ^{ème} étage de la bibliothèque n'est pas conforme – trop de parents considèrent cette activité comme une garderie gratuite. Etude en cours pour mise en place d'études surveillées mais seuls les enseignants peuvent assurer ce service qui sera payant.
M. SALMON	demande comment est organisée la journée du 14 octobre sur l'aménagement de la place. Rép. 3 mini réunions avec participants par thème - 9h30 avec les commerçants, 14 h organisme concernés par les déplacements, 17h30 avec riverains, enseignants, associations.
Mme LEGENDRE	merci pour l'emploi du temps des femmes de ménage de la mairie.
M. IMBERT	signale plusieurs cambriolages sur Sougères même en plein jour.
